**Zeitschrift:** Arbido

Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek

Information Schweiz

**Band:** 12 (1997)

Heft: 2

**Artikel:** La conservation des films et des photographies dans une institution à

vocation régionale

**Autor:** Papillard, Jean-Henry

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-770318

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



tions courantes, les livres physiquement morts, ou ceux dont le contenu a rapidement vieilli au gré de rééditions successives. On l'aura compris, lorsqu'une telle politique doit être mise en œuvre, elle est inséparable du refoulement, soit de l'élimination plus ou moins active à partir de la collection vivante des ouvrages qui n'ont plus à s'y trouver. On comprend bien aujourd'hui que, avec les moyens limités dont nous jouissons, pour bien conserver ce qui mérite de l'être, il faut éliminer sans pitié ce qui est superflu. Les silos à livres que l'on voit fleurir un peu partout répondent à cet objectif de ne maintenir sur place et de ne conserver «pour l'éternité» que la part essentielle de l'ensemble des collections acquises au cours des ans par une

bibliothèque. Il va sans dire que de telles politiques, dont la portée est inestimable pour l'avenir, ont tout à gagner d'une coordination nationale, voire internationale.

Comme nous l'avons dit, il n'y a guère de solution qui satisfasse tout le monde. Chaque politique, chaque résolution, chaque choix peut être contesté, mais aujourd'hui l'acte lui-même de choisir ne peut être contourné. Il s'agit par conséquent pour nous autres responsables de bibliothèques, de faire le bon pari, en œuvrant au plus près de notre conscience et de nos aspirations. Et il ne nous reste qu'à souhaiter avoir mis les meilleurs atouts de notre côté pour le jour où l'histoire nous demandera des comptes.

## LA CONSERVATION DES FILMS ET DES PHOTOGRAPHIES DANS UNE INSTITUTION À VOCATION RÉGIONALE

par Jean-Henry Papillard, Directeur du centre valaisan du film et de la photographie

L'intérêt des chercheurs et du public pour les documents témoignant de la culture au sens large s'est considérablement élargi ces dernières décennies. Les images fixes ou en mouvement en ont particulièrement bénéficié. Depuis les années 1980, les fonds de films et de photographies ont pris, de plus en plus nombreux, le chemin des archives, des bibliothèques et autres institutions nationales, régionales ou locales.

Chargé de la sauvegarde de ces fonds dans un canton alpin abondamment filmé et photographié, le Centre valaisan du film et de la photographie s'efforce, depuis 10 ans, de mener une politique active dans son domaine. A ce jour, il a rassemblé des fonds audiovisuels importants.

Tâche prioritaire, la conservation du patrimoine audiovisuel ne peut être séparée des autres missions du Centre. Celui-ci doit aussi collecter, inventorier, communiquer. L'équilibre entre les différentes tâches n'est pas un artifice de langage; il détermine la gestion des moyens techniques et en personnel dont il dispose. De fait, les choix qu'effectue - de manière consciente ou non un conservateur, ont des influences sur le temps et les moyens consacrés à rechercher les documents, négocier les achats ou les dépôts... L'inventorisation et le catalogage sont des étapes indispensables pour la conservation dans la mesure où ils imposent des obligations, des contrôles et des responsabilités à l'institution et aux utilisateurs. Les options pour le matériel de conditionnement et les locaux sont évidemment déterminantes pour la conservation, même s'il n'est pas toujours possible de faire coïncider les normes des spécialistes et les moyens mis à disposition. Grâce à de nouvelles techniques - le vidéodisque interactif par

exemple –, la consultation des documents n'est plus antinomique à la conservation. Le fait de pouvoir favoriser la communication des images sans mettre en danger les originaux a ouvert de nouvelles perspectives et autorise une politique d'expositions et de présentation plus active.

Les conséquences se révèlent bénéfiques pour l'institution puisque, en définitive, ce sont bien l'utilisation et le rayonnement des biens culturels qui justifient les moyens mis à disposition pour assurer leur sauvegarde.

Si la réduction générale des budgets a imposé une clarification des choix et des priorités au sein même des archives, elle a aussi fait prendre conscience qu'une coordination des actions est nécessaire. Cette coordination doit être technique entre les institutions d'une même branche et géographique entre les institutions à vocation nationale, cantonale ou locale.

Le Valais y a répondu en confiant à un seul organisme la gestion et la coordination des collections du patrimoine audiovisuel. Sur le plan national, la réponse la plus cohérente à ce jour a été donnée par Mémoriav. Cette association, qui entend participer à la sauvegarde de notre mémoire audiovisuelle collective, s'appuie sur des institutions et des compétences reconnues tout en respectant les particularités de ses membres.